



CSI de Lyon
Centre Editique de Meyzieu
DIT Dijon
DIT Grenoble
DIT Lyon

Monsieur le préfigurateur,

Pour cette première réunion entre les Organisations Syndicales et la Direction de la DISI Rhône-Alpes Est-Bourgogne, il nous paraît essentiel de vous rappeler les analyses et les positions de la CGT sur les restructurations au sein de l'informatique de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ainsi l'arrêté de création des DiSI, adopté par la Direction Générale lors du CTPC du 29 mars 2011 est lourd de conséquences pour l'avenir des services informatiques.

Logiquement, la CGT a toujours affirmé son opposition à cette création.

En effet la création des DISI:

- ne garantit en rien l'avenir des missions informatiques,
- mais augure de futurs réorganisations et restructurations dont l'objectif sera de réduire le nombre de structures existantes,
- ne permet pas un meilleur fonctionnement et un meilleur pilotage, compte tenu du flou dans lequel elle se met en place.

Par ailleurs, les DiSI font naître de grandes inquiétudes sur la gestion des personnels et sur l'exercice du dialogue social (notamment des moyens mis à disposition des représentants des personnels). Nous risquons bien de voir les agents des DiSI moins bien représentés et moins bien défendus que dans toutes les autres directions de la DGFIP.

Sur l'ensemble de ces sujets, l'administration reste encore dans le flou. Elle n'apporte donc aucune garantie réelle pour un bon fonctionnement du dialogue social et pour permettre aux personnels de devenir réellement les acteurs de leur vie au travail.

Au delà de ces aspects généralistes, certains sujets nécessitent une clarification rapide à quelques deux mois de la mise en place des DISI et des élections.

LE PLAN STRATEGIQUE INFORMATIQUE (PSI)

Aucun calendrier de discussions avec la DG n'est encore déterminé. Il y a pourtant urgence pour les agents de connaître le cadre dans lequel ils seront amenés à évoluer.

L'ASSISTANCE

Sur ce sujet, nous attendons en tout premier lieu un respect strict des engagements pris par la Direction Générale auprès des collègues de la CMI et du SAU.

Les conventions avec les directions ne sont toujours pas déclinées au niveau local alors que les agents travailleront dès le 1er septembre dans la nouvelle configuration. La CGT, qui dénonce cette forme de contractualisation, demande à ce qu'un cadre national de référence soit clairement défini.

Des interrogations subsistent pour les agents des Services Assistants Utilisateurs (SAU) qui craignent de ne pouvoir garder leur polyvalence. Le SAU est aujourd'hui considéré comme la variable d'ajustement de l'assistance à la DGFIP et la Direction Générale doit rapidement prendre en compte le malaise de cette catégorie de personnels en répondant à leurs aspirations.

Sur les Plateaux Uniques Virtuels (PUV) et l'organisation du travail, le schéma retenu pour la partie professionnelle a-t-il vocation à être généralisé à tous les autres PUV ?

A partir de ce qui a été gagné pour la partie professionnelle. S'il est à noter une avancée sur le temps de travail des agents ramené à 4 heures 15 pour les seuls appels téléphoniques, il n'en subsiste pas moins d'autres points à régler. Le passage du décroché téléphonique à une minute au lieu de 30 secondes auparavant, est sans aucun doute très limité en terme d'impact sur le mieux être des agents, car ces derniers doivent utiliser cet intervalle de temps pour mettre à jour la base des incidents.

Pour la CGT, la question de l'emploi reste le sujet central des conditions de travail et ce sujet n'est traité qu'à la marge par la Direction Générale.

Pour ce qui est des indicateurs, la CGT n'a pas d'approche dogmatique sur le sujet. Ce qui importe, c'est leur usage en matière de pilotage. Apporter aux utilisateurs des réponses, sans la pression et le stress, est un gage de qualité. Aujourd'hui, les agents ont le sentiment de mal exercer leur métier, car ils sont soumis aux indicateurs du temps de décroché téléphonique et du temps de réponse, ainsi que bien d'autres indicateurs en tous genres....

LES SUPPORTS AUX INFRASTRUCTURES LOCALES (SIL)

Sur ce point aussi nous veillerons à ce que les engagements de la Direction Générale soient respectés, particulièrement pour les agents qui changent d'établissement tout en conservant leurs missions. Le respect des personnes et des responsabilités est fondamental dans ce type de regroupement.

L'EDITIQUE

Nous l'avons déjà dit, la CGT souhaite voir le dossier édition-finition réouvert. Localement, deux points étaient en cours lors de la dernière réunion au CEM, l'embauche de nouveaux agents et la tentative d'installation d'une troisième chaîne.

Où en est-on au jour d'aujourd'hui ?

DIALOGUE SOCIAL

Sur le dialogue social, la CGT avait demandé à la Direction Générale, lors du CTPC du 29 mars, de clarifier les moyens octroyés aux syndicats dans le cadre de la mise en place des DISI. La CGT exige que des réponses soient rapidement données, notamment sur la tenue des réunions syndicales dans un cadre informel, de la vie syndicale dans son ensemble, de la tenue des AG, des CE...Le sujet des droits syndicaux doit être appréhendé largement et pas limité au seul dialogue institutionnel. La CGT demande des garanties pour les élus amenés à siéger dans les instances de la DISI. La nouvelle organisation implique des déplacements longs, les élus doivent être couverts.

Si la possibilité d'utiliser les audio et visioconférences est jugée comme positive, cela ne peut se substituer en totalité aux réunions traditionnelles d'une section syndicale. La CGT demande que cette année, les agents des DISI bénéficient d'un droit pour assister à deux AG.

La CGT demande de pouvoir bénéficier au plus vite de BALF syndicales DISI pour un échange facilité entre militants.

La CGT demande que la Direction Générale prenne des engagements sur :

- les délais de route pour les militants,
- les frais de déplacement,
- le dialogue social institutionnel,
- la possibilité de tenir des HMI couplées avec des délais de route.

SUR L'ASPECT RH

Concernant les administratifs et le droit d'option, comment va se concrétiser le droit de retour vers les directions d'origine ? Qu'en sera-t-il de la CAP nationale ?

Quelle sera la place des cadres au sein des DISI et de quel déroulement de carrière informatique ces derniers pourront-ils bénéficier ? A ce jour nous sommes toujours sans réponse sur ce sujet.

SUR L'ASPECT BUDGET-LOGISTIQUE

Outre les difficultés nées de la gestion du budget informatique par les DDFIP et DRFIP jusqu'à la fin de l'année, se pose la question des ESI installés dans les locaux dont la gestion sera assurée par une Direction Départementale ou Régionale, comme c'est le cas de l'ESI Part Dieu.

En cas d'incident de toute nature, du lavabo bouché aux alertes incendie ou technique, en passant par l'inondation du garage ou le dégazage de Feyzin, qui prend en charge ? Quelle procédure de saisine de l'autorité compétente ?

Il y a urgence à disposer d'un mode opératoire.

Nous nous bornerons, pour ne pas alourdir la déclaration, à ces quelques points. Nous pourrions bien évidemment développer lors de la discussion.

Mais doré et déjà, nous pouvons vous affirmer que nous serons particulièrement vigilants sur

- Le maintien de toutes les résidences actuelles dans le cadre de la future DISI.
- Le maintien de tous les postes dans les futures résidences de la DISI..
- Les remplacements de tous les postes vacants, à hauteur de 1 pour 1.
- Un alignement vers le haut des pratiques locales acquises sur les différentes résidences.
- Le respect des personnes et des responsabilités dans le cadre des regroupements.

Lyon le 30 juin 2011